



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/914  
S/1997/424  
2 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET  
SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX  
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettres identiques, datées du 2 juin 1997, adressées au Secrétaire  
général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une lettre datée du  
2 juin 1997, qui vous est adressée par M. Abdul Rahim Ghafoorzai, Ministre des  
affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan.

Je tiens à me référer aux documents S/PV.3765 et S/PV.3765 (Resumption 1)  
datés du 14 et du 15 avril 1997, et à la déclaration du Président du Conseil de  
sécurité, datée du 16 avril 1997 (S/PRST/1997/20), concernant la situation en  
Afghanistan.

J'aimerais également appeler votre attention sur les documents S/1997/54 du  
21 janvier 1997 et S/1997/315 du 15 avril 1997 sur la même question.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au  
titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. G. Ravan FARHÂDI

ANNEXE

Lettre identiques, datées du 2 juin 1997, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

J'ai l'honneur de porter à votre attention et, par votre intermédiaire, à l'attention urgente du Conseil de sécurité les informations ci-après, concernant l'évolution de la situation militaire en Afghanistan :

1. Sur la base d'un accord conclu entre les Taliban et le Mouvement islamique national du nord de l'Afghanistan (ci-après dénommé Junbish) dirigé par le général Abdoul Malek, les trois provinces septentrionales de Faryab, Jowzjan et Balkh (Mazar-i-Sharif) sont tombées aux mains de la nouvelle alliance entre le 19 et le 24 mai 1997. Fidèles à leur comportement habituel, les Taliban ont commencé à violer les termes de l'accord, pour mettre en oeuvre leur programme de travail principal, usant notamment de la violence armée pour renforcer leurs structures de pouvoir en désarmant Junbish et les forces armées et Hezb-i-Wahdat. Ils ont également procédé à des enlèvements, des persécutions et des perquisitions, confisquant des biens appartenant à des particuliers tels que des radios, postes de télévision, cassettes audio, bandes vidéo, jouets d'enfants, etc.

2. Comme vous le savez et comme l'ont dit les médias internationaux, en entrant dans les provinces de Balkh (Mazar-i-Sharif), Jowzjan et Faryab, les Taliban ont, tout comme à Kaboul, Kandahar, Herat et dans les autres zones occupées, introduit et cherché à appliquer leur propre version de "charia islamique", fermant les écoles de filles, interdisant aux femmes d'aller travailler et imposant diverses autres restrictions relatives au travail des femmes. En même temps, les autorités militaires pakistanaises ont transporté quelque 5 000 membres de milices – qui se disent étudiants d'écoles religieuses du Pakistan – portant ainsi, en trois jours seulement, le nombre total des Taliban à 10 000 hommes équipés d'armes modernes. Se prétendant extrêmement confiant, le Gouvernement pakistanais a alors reconnu officiellement le régime des Taliban en Afghanistan et a envoyé un "ambassadeur" non pas à Kaboul, comme on aurait pu s'y attendre, mais à Mazar-i-Sharif.

3. La population civile des provinces septentrionales, terrifiée et dégoûtée par le comportement tyrannique des Taliban, a réagi par un soulèvement populaire auquel se sont jointes Junbish, Hezb-i-Wahdat et divers membres du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan pour lutter contre les Taliban (27 et 28 mai 1997). En conséquence, des milliers de mercenaires des Taliban et plusieurs de leurs plus hauts dirigeants, notamment le commandant en chef des provinces septentrionales, Mullah Abdul Razzaq, leur prétendu ministre des affaires étrangères, Mullah Mohammad Ghaus, leur prétendu chef de la Banque centrale Mullah Ehsanullah et le nouvel "ambassadeur" du Pakistan, Aziz Khan, ont été faits prisonniers. Il a été annoncé plus tard que le général Abdul Malek avait permis au prétendu "ambassadeur du Pakistan" – qui avait affirmé qu'un gouvernement afghan largement représentatif était déjà formé – de retourner au Pakistan. Les autres prisonniers demeurent cependant aux mains de l'alliance anti-Taliban.

En reprenant des territoires qui avaient temporairement succombé à l'offensive des Taliban dans les provinces de Balkh (Mazar-i-Sharif), Jowzjan, Faryab, Samangan, Takhar et Kunduz, la route de Salang, les villes stratégiques de Jabal-us-Siraj, Gulbahar, Ghorband et Pul-i-Khumri et de vastes portions du Charikar et du Bagram, les forces du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan ont maintenant fini de démanteler les unités armées d'occupation des Taliban.

Actuellement, l'État islamique d'Afghanistan administre une grande partie du pays, sous le contrôle du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan.

4. J'aimerais en particulier appeler votre attention et celle du Conseil de sécurité sur la participation du personnel militaire pakistanais aux opérations des Taliban dans le nord. En plus de nombreux ressortissants pakistanais qui ont été fait prisonniers dans le nord, pas moins de 68 ressortissants pakistanais armés ont été faits prisonniers par les forces du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan dans la seule ville de Jabal-us Siraj et dans ses environs.

Étant donné les risques croissants de sérieuse défaite militaire, les services de renseignement pakistanais semblent tentés d'intervenir plus ouvertement dans les conflits afghans aux côtés des Taliban.

Se référant à la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre 1996, et à la résolution 51/195 B de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, demandant que cesse l'intervention de personnel militaire étranger dans le conflit en Afghanistan, l'État islamique de l'Afghanistan prie le Conseil de sécurité de suivre de plus près les événements critiques se déroulant en Afghanistan et de prendre les mesures voulues pour éviter l'émergence d'une situation qui aurait des conséquences néfastes pour la paix et la stabilité de toute la région.

La présence de personnel militaire pakistanais et l'ingérence militaire continue dans les affaires de l'Afghanistan sont des violations graves et flagrantes de la Charte des Nations Unies et des principes reconnus du droit international. Cette situation mérite l'attention immédiate du Conseil de sécurité et devra être considérée comme un acte d'agression au sens de l'Article 39 de la Charte.

J'aimerais citer un article de Christopher Thomas dans le Times of London du 2 juin 1997, selon lequel :

"Tout comme la Russie et la Grande-Bretagne avant lui, le Pakistan a appris que l'ingérence dans les affaires de l'Afghanistan pouvait se traduire par l'humiliation et, éventuellement, par la catastrophe. Le tiers nord du pays est hostile à Islamabad et, plus les forces du nord continuent à avancer dans le territoire contrôlé par les Taliban, plus graves seront les conséquences déstabilisatrices pour le Pakistan, déjà fragilisé et affaibli par les fusils, les drogues, la corruption, les massacres ethniques et le conflit religieux. Il est maintenant prisonnier d'une politique étrangère absurde puisqu'il reconnaît un gouvernement qui n'existe pas."

Dans ces conditions, l'État islamique d'Afghanistan se réserve le droit de demander réparation des dommages et indemnisation pour les blessés de guerre et pour les pertes de vies résultant de la poursuite de l'agression pakistanaise.

L'État islamique d'Afghanistan demande instamment que le chef de la Mission spéciale de l'ONU en Afghanistan soit chargé d'aller sur place constater la présence effective de prisonniers pakistanais et de faire rapport au Conseil de sécurité. Tout retard dans cette affaire pourrait être interprété comme un manque d'intérêt pour la défense des droits d'un État Membre victime d'une longue agression.

Sur le front diplomatique, le Gouvernement pakistanais, cherchant à faire taire la voix qui dénonce ces ingérences largement connues dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, qui ont déjà irrité de nombreux pays, a proposé que le siège de l'Afghanistan à l'ONU soit "libéré" (S/PV.3765 (Resumption 1), par. 5). Cette proposition de "siège libéré" est un euphémisme habile pour une expulsion de fait de l'Afghanistan – devenu État Membre de l'ONU en 1946, alors que le Pakistan n'existait pas encore – visant à dissocier ce pays de l'organisation mondiale. Aucun État Membre n'a appuyé cette proposition pakistanaise scandaleuse.

5. Compte tenu de la situation actuelle dans le pays, l'État islamique d'Afghanistan réaffirme les principes ci-après qui seraient les éléments essentiels d'une solution pacifique du problème :

a) La nécessité de mettre un terme aux ingérences étrangères dans les affaires intérieures de l'Afghanistan;

b) La nécessité de respecter le cessez-le-feu dans le pays tout entier et de convenir d'un échange par étapes des prisonniers de guerre;

c) La nécessité de parvenir à un règlement politique négocié grâce à un dialogue interafghan véritable et à un transfert du pouvoir;

d) La nécessité de former un gouvernement de transition largement représentatif qui serait notamment chargé de :

- i) Rédiger la constitution, la loi électorale et la loi sur les partis politiques;
- ii) convoquer la Grande assemblée nationale;
- iii) Mettre en place ensuite un parlement de transition, recruté parmi les membres de la Grande Assemblée;
- iv) Préparer un plan de récupération des armes;
- v) Lancer un plan de relèvement et reconstruction du pays et de rapatriement des réfugiés afghans.

Tout en se déclarant entièrement disposé à coopérer avec la Mission spéciale de l'ONU en Afghanistan, l'État islamique d'Afghanistan réaffirme sa volonté de voir la communauté internationale créer des circonstances garantissant le rétablissement rapide, complet et durable de la paix et de la stabilité dans l'Afghanistan déchiré par la guerre.

Le Ministre des affaires étrangères  
de l'État islamique d'Afghanistan

(Signé) A. R. GHAFORZAI

-----